



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 038-213804990-20220919-D_08_19092022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – deux, le 19 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 13 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Michel JEANNIN, Marijane GEISSLER, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Sandrine BOSCARO

Excusés : André VIALLET, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Valérie ESCOFFIER, pouvoir donné à Marijane GEISSLER - Valérie CHALLON, pouvoir donné à Elodie JODAR - Nathalie COLONEL

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° D_08_19092022

Objet : Convention d'usage de terrains en vue de la pratique de l'escalade avec le Département de l'Isère – Site du Versenat

Monsieur le Maire explique que le Département de l'Isère propose de s'engager dans une convention d'usage de terrains en vue de la pratique de l'escalade pour le site du Versenat. Il rappelle qu'une convention de ce type est déjà en vigueur sur le site du Villaret. Dans le cadre de cette convention, la gestion et l'entretien du site seront confiés à la FFME. Le site sera également proposé pour inscription au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires sportifs, relatif aux sports de nature.

Cette convention a une durée de 10 ans.

Monsieur le Maire indique que le projet de convention a été diffusé préalablement à l'ensemble des membres du Conseil municipal avec la convocation à la présente séance.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Valide la convention d'usage de terrains en vue de la pratique de l'escalade avec le Département de l'Isère sur le site du Versenat,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention et tous documents y afférents.

Le Maire,
Emile BUCH.

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr*

le 21 septembre 2022.

Le Maire, Emile BUCH.

